

COMMUNE de La Capelle et Masmolène
Département du Gard

Délibération du conseil municipal

Demande de subventions pour l'isolation et le changement de modes de chauffage de logements communaux

N°02-2025

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du Jeudi 16 janvier 2025 à 19h00			
Date de la convocation 10/01/2025		L'an deux mil vingt-cinq le jeudi 16 janvier à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 10/01/2025		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 – Madame CREISSEN Viviane	X		
		3 – Monsieur PAUL François	X		
		4 – Monsieur SERRES Hervé		X	DURANDO Françoise
Nombre de conseillers : 11		5 – Monsieur PESENTI Anthony		X	CLAUX Elodie
En exercice	9	6- Madame CLAUX Elodie	X		
Quorum	5	7 – Madame DURANDO Françoise	X		
Présents	6	8- Monsieur FORIEL Jonathan	X		
Représentés	2	9 – Madame GIULIANI Stéphanie		X	
Votants	8				
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGT) Viviane CREISSEN					
APPROUVEE A L'UNANIMITE					

Dans le cadre de la convention entre la CCI et la commune relative aux diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et la mission confiée à l'architecte Emmanuel DELMAS, des propositions d'isolation et de changements des chauffages ont été faites sur :

- Les bâtiments communaux sur la Place de Verdun (école et logements communaux)
- L'ancien lavoir de Masmolène
- Le presbytère

Ces analyses d'opportunité préconisent:

- Sur la place de Verdun, des travaux d'isolation et du changement de la chaudière au fioul vers une chaudière à plaquettes forestières (économie de plus de 4 000 € par an, retour sur investissement en 6 ans) pour un montant de 85 670 € HT
- Pour l'ancien lavoir de Masmolène, la reprise intégrale de l'isolation et la mise en place d'une chaudière à granulés (coûts d'exploitation le plus faible) pour un montant de 50 000 € HT
- Pour le presbytère de La Capelle, une reprise de l'isolation et du chauffage (PAC) pour un montant de 64 000 € HT
- Pour l'ancienne école de Masmolène reprise de l'isolation pour 31 500 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **VALIDE** les aménagements pour les bâtiments communaux Place de Verdun (85 670 € HT), pour l'ancien lavoir de Masmolène (50 000 € HT), le presbytère de La Capelle (64 000 €) et l'ancienne école de Masmolène (31 750 €) pour un total de **231 420 € HT**
- **DECIDE** de **DEMANDER** une subvention de 80% aux fonds verts soit **185 136 €**
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement le montant correspondant
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Le Maire,
Xavier GAYTE



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr